

LE TEMPS DES PÈRES ET DES CONCILES

les cinq premiers siècles

L'Église Orthodoxe et l'Église Catholique telles que nous les connaissons, sont issues d'une culture qu'elles ont-elles-mêmes contribué à créer. Les cinq premiers siècles sont ceux des Pères et des conciles.

Les Pères

On donne le nom de Pères à une centaine de penseurs ou de collectifs qui s'étaient sur cette période et qui sont reçus dans les Églises comme une référence pour l'orientation de la pensée chrétienne. On parle de Pères grecs ou de Pères latins selon la langue qu'ils emploient. Parmi les principaux, je citerais, entre les Pères grecs : Irénée (130-202), Origène (185-252/254), Athanase (295-373) et entre les Pères latins : Tertullien (155-222), Cyprien (début du 3ème siècle-258), Jérôme (347-419/420), Ambroise (340-397) et Augustin (354-430). Plusieurs de ces Pères ont été canonisés, mais pas tous.

Dans leurs écrits, les Pères combattent surtout les religions rivales (le judaïsme entre dans cette catégorie), les déviations ou les hérésies. Ils sont ainsi pour nous des sources pour la connaissance de ces dernières : les gnostiques avec Irénée, l'arianisme avec Athanase, le manichéisme ou le donatisme avec Augustin.

Origène et Jérôme sont les premiers biblistes. Origène préconise d'interpréter les textes bibliques qui heurtent la raison comme des allégories (il est aussi le père de l'apocatastase, conception classée comme hérétique, selon laquelle à la fin du monde l'humanité entière sera rachetée). Jérôme traduit la Bible entière en latin (la Vulgate), traduction qui fera autorité dans tout le Moyen-Âge chrétien occidental.

Tertullien qui se présente d'abord comme l'éloquent avocat des chrétiens, finira par adhérer au Montanisme (des Pentecôtistes de l'époque). Cyprien, Ambroise et Augustin sont d'après défenseurs de l'autorité de l'Église (Cyprien : "Hors de l'Église, pas de salut"; Ambroise : l'Église censure l'empereur, Augustin; "Je ne croirais pas à l'Écriture si l'Église ne m'y poussait"). Augustin, après une jeunesse dissipée qui lui a valu d'être le père d'un garçon -Adéodat-, a fixé pour 1500 ans, en Occident, une éthique rigoriste de la vie sexuelle et du mariage. C'est lui aussi qui, par ses écrits sur la grâce (non reçus par l'Église), en controverse avec le moine Pélage, ouvre une réflexion et des débats qui vont traverser tout le christianisme occidental et restent toujours encore ouverts.

Les conciles

Il y a sept conciles œcuméniques *, parmi lesquels je retiens particulièrement le concile de Nicée (325), le concile de Constantinople (380 et 381) et le concile de

Chalcédoine (451). Ces assises solennelles destinées à définir la foi chrétienne se sont principalement occupées de la Trinité (Tri-u-nité)** et du Christ. Trois Personnes (ou Hypostases) en un seul Dieu, deux natures (pleinement divine et pleinement humaine - excepté le péché-) en une unique Personne (l'Union Hypostatique), le "Christ", ce qui entraîne la proclamation de Marie "Mère de Dieu" (*theotokos*), l'expression "peuple déicide" appliqué à Israël et provoque un retour du sacré. Ces définitions recourent à des catégories étrangères à la Bible (Divinité, divin, natures, substance ou essence, consubstantialité, hypostases, Dieu est l'Être ***) et font preuve d'une puissance spéculative qui mérite, aujourd'hui encore, l'intérêt des philosophes.

* Nicée 1 (325), Constantinople 1 (380-381), Éphèse (431), Chalcédoine (451), Constantinople 2 (553), Constantinople 3 (680-681), Nicée 2 (747). Après la séparation entre l'Église orthodoxe et l'Église catholique (au 11ème siècle), l'Église romaine continue de qualifier d "œcuméniques" ses conciles généraux particuliers.

** La " Sainte Trinité" deviendra une expression équivalente pour "Dieu", en quelque sorte son Nom, ce qui nous éloigne définitivement du "Je suis qui Je suis" d'Exode 3, 14.

*** Pour le néopythagorisme et le néoplatonisme Hypostase signifie Sujet transcendant. Le concile de Nicée emploie hypostase pour substance, essence, le même mot, au concile de Chalcédoine, signifie personne. En ce sens, l'Église elle-même deviendra une hypostase.

Nombre de chrétiens aujourd'hui pensent que l'on devrait se débarrasser de ces dogmes qu'ils ne comprennent plus. Nous devons sans doute leur refuser l'autorité extérieure impérative de "décrets", mais il ne faut pas jeter le bébé avec le bain. Un texte tel que : " **Personne ne peut dire : Jésus est le Seigneur, si ce n'est par le Saint Esprit**" (1 Co. 12, 3 ou encore 2 Co 13, 13) contient bien la substance de la Trinité (on parlera de la "trinité économique", c'est à dire : dans le vécu de la foi) et d'une christologie, mais nous sommes ici dans un cadre biblique et dans l'analogie de la foi (comme le définira Karl Barth, dans sa *Dogmatique de l'Église*, 1945-1968*). Pareil texte, écrit vingt-cinq ans après la Pentecôte initiale possède une bien plus forte empreinte apostolique que les décisions de conciles qui se sont tenus trois ou quatre cents ans plus tard.

* K.Barth oppose l'analogie (le discours) de la foi à l'analogie (le discours) de l'être.

Les définitions dogmatiques, la lutte contre les hérésies et l'expansion de la vie érémitique cachent la vie courante des chrétiens de cette époque. Un écrivain comme Celse (philosophe grec du 2ème siècle), pourtant opposé aux chrétiens, reconnaissait, dit on, leur activité caritative et leur puissance compassionnelle.

LA CATHOLICITÉ ROMAINE

On traduit ordinairement "catholique" par universel. Universel étant entendu comme ouvert à tout peuple, toute nation, toute langue. Mais le mot renvoie à une seconde interprétation : l'Église est *kat' holon*, "selon le tout", elle concerne l'être humain tout entier, rien de ce qui est humain ne lui est étranger, elle englobe l'universalité, elle est totalisante.

Cette conception totalisante se renforce par une dévolution de pouvoir absolu appuyée sur les versets politiques de Matthieu 16, 18-19 : le pouvoir des clés qui lie l'action de l'autorité de l'Église à l'éternité.

Elle s'accompagne d'une idée de sacrement agissant par lui-même découlant de la notion de succession apostolique.

Ainsi naît une Institution sacerdotale hiérarchique qui est l'intermédiaire obligé du salut en vertu de pouvoirs étendus sur la foi (l'orthodoxie) et les mœurs (l'orthopraxie), sur la politique intérieure à l'Église (Saint Siège) et extérieure de l'Église (Vatican), sur les Écritures. L'Église se considère comme ayant autorité sur les Écritures parce que c'est elle qui a fixé le canon. Forte de cet argument, elle peut décider si les chrétiens peuvent lire ou non la Bible et du sens à donner aux textes, elle peut même modifier au besoin jusqu'aux paroles de Jésus. Le canon occidental de l'Eucharistie dit : "Cette coupe est le sang de l'alliance nouvelle *et éternelle*" : cet petit ajout n'est pas anodin, il a une grande portée, il signifie qu'il ne pourra désormais plus y avoir d'autre alliance nouvelle (ou d'autre renouvellement de l'Alliance).

Les aléas de l'histoire, que l'on ne peut narrer ici, ont eu des effets providentiels. Le siège de l'Église décrite plus haut s'est établi à Rome. Au moment où Constantin a quitté cette ville pour installer la capitale de l'empire à Byzance (il conservera une antenne avec l'exarchat de Ravenne) le rapprochement entre le pouvoir du pape et le pouvoir politique s'est produit. La double autorité du pape chef d'État (le Vatican) et chef d'Église (le Saint Siège) subsiste aujourd'hui où elle peut faire figure d'anomalie. En tout cas, le pape Paul 6 (1963-1978) abandonnera la tiare, double couronne royale et impériale que portaient les Pontifes romains, pour une mitre d'apparat.

Lorsque Théodose le Grand (général d'origine espagnole) accédera à l'empire (à Constantinople), il abandonnera l'un des titres portés traditionnellement par l'empereur, celui de Souverain Pontife, au motif que c'était un titre païen (l'empereur était le Chef du collège des pontifes : prêtres aux rites desquels était confiée la solidité des ponts construits dans l'empire), le pape se l'appropriera. Un faux datant de la seconde moitié du 8ème siècle, dit *Donation de Constantin*, déclarera même que l'empereur, quittant Rome pour Byzance, avait remis le pouvoir spirituel et temporel sur l'Occident au pape romain. Cette fraude sera démontrée sans conteste au 16ème siècle par l'érudit Laurent Valla (1407-1457).

La romanisation de l'Occident aura des effets culturels notables sur l'Église et sur la société : le Droit écrit (opposé au Droit coutumier), l'importance donnée à la personne découlant de ce Droit, le goût des constructions monumentales, entre autre.

Ces diverses lignes aboutiront à la définition devenue classique en Occident de "La Sainte Église, catholique, apostolique et romaine". Plus on a besoin de mots pour parler de quelque chose plus on circonscrit et diminue celle-ci.

Jacques Gruber